

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2016

Absents : Emmanuelle HENRIOT donne pouvoir à Sébastien GIRARDET, Nathalie NUCIT et Rachel NACHON absentes.

Convocation : 08 avril 2016

Secrétaire : Paul CORNU

Début de séance : 20h00

**Ordre du jour**

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal

**1) Budgets Primitifs 2016**

Julie BAVEREL, Adjointe aux finances, présente les Budgets primitifs 2016.

**A. Budget Communal**

Fonctionnement : Dépenses : 528 165.91 €  
Recettes : 497 673.70 €

Investissement : Dépenses : 265 052.00 €  
Recettes : 316 497.07 €

**B. Budget Assainissement**

Fonctionnement : Dépenses : 41 900.00 €  
Recettes : 49 125.00 €

Investissement : Dépenses : 44 325.00 €  
Recettes : 19 100.00 €

**C. Budget Lotissement**

Fonctionnement : Dépenses : 180 015.34 €  
Recettes : 180 015.34 €

Investissement : Dépenses : 21 219.64 €  
Recettes : 21 219.64 €

**D. Budget CCAS**

Fonctionnement : Dépenses : 776.91 €  
Recettes : 776.91 €

Investissement : Dépenses : 1 100.00 €  
Recettes : 1 100.00 €

Monsieur le Maire propose ensuite au Conseil municipal de passer aux votes des budgets primitifs 2016.

Après délibération, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal approuve le budget primitif communal et les budgets primitifs annexes de l'année 2016.

## **2) Fiscalité locale 2016**

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes communales cette année :

- **Taxe d'habitation : 15.27 %**
- **Taxe foncière / bâti : 22.92 %**
- **Taxe foncière / non bâti : 28.70 %**

Après délibération, à l'unanimité des votants, le conseil approuve les taux des taxes communales pour l'année 2016.

## **3) Attribution de subventions pour l'année 2016**

Après délibération, à l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 50 euros à l'Association Franc-Comtoise des anciens combattants – Section de BOUSSIERES.

## **4) Indemnités de fonction du maire – décision de rapport de délibération**

Le Maire informe le conseil du caractère irrégulier de la délibération n° 2016-01-01 du 12 janvier 2016 relative à l'indemnité de fonction du Maire. En effet, en vertu de l'article L.2313-23 du Code Général des Collectivités territoriales, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonctions fixées au montant maximal. Dans les communes de moins de 1000 habitants, le Conseil Municipal ne peut plus réduire ce montant par délibération, même à la demande du Maire.

Aussi, le Préfet demande au Maire d'inviter son conseil municipal à rapporter cette délibération irrégulière.

Après délibération, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- décide de rapporter cette délibération
- décide de fixer l'indemnité des quatre adjoints au maire à 6.19 % de l'indice 1015 soit 235.31 € brut à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016

## **5) Point sécurité routière et piétonne**

Sylvain DOUSSE présente les objectifs de sécurisation de la circulation routière et piétonne sur la commune et notamment la mise en sécurité de la traversée du village sur la Route Départementale. Il propose de se mettre en relation avec le Service Territorial d'Aménagement du Département afin de trouver des solutions.

## **6) Rapports des commissions et délégations**

- SIVOS : Le Compte Administratif et le Budget Primitif ont été votés.

## **7) Questions diverses**

Pas de questions diverses.

Fin de séance : 22h40